

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMANDE PUBLIQUE
Marchés passés selon la procédure adaptée
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation
relative à la réhabilitation d'infrastructures sportives - Stade de Kechiloa

N° 2022-MP-177

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Article 1 – La commune de Saint-Jean-de-Luz sollicite un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation relative à la réhabilitation d'infrastructures sportives - Stade de Kechiloa.

A ce titre, il convient de confier un marché, passé selon la procédure adaptée, avec négociation, conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la Commande Publique, avec la société :

<p>GB2A Ingénierie SPRINT (Groupement SOJA Architecture, Atelier 360° et THEOREME ingénierie) 7 place Gardin 14 000 CAEN</p>	<p>Pour un montant de 68 550,00€ TTC (Tranche ferme : 50 850,00€ TTC Tranche Optionnelle : 17 700,00€ TTC).</p>
--	--

Des acomptes pourront être versés.

Article 2 – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 16 décembre 2022

Jean-François IRIGOYEN
Maire de Saint-Jean-de-Luz
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Pays Basque, chargé des
mobilités durables et innovantes, ports et pêche

